

O. I. X. *Macti animo estote Dilecti Fidei et viriliter agite in Deo fidentes, cujus cause servitūs hujus apostolicæ cathedræ doctrinīs innitī.* (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.) M. V. X.  
*Libenter etiam perspicimus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adhaerere que ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita.* (Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ)

# LA LIBERTÉ

Journal quotidien politique et religieux

P. A.  
 ABONNEMENTS : 3 mois. 6 mois. Un an.  
 SUISSE. Fr. 6 » 11 » 20 »  
 UNION POSTALE. » 40 » 19 » 36 »

BUREAUX : Grand'Rue, 13, à Fribourg  
 La rédaction rend compte des ouvrages qui lui sont adressés.  
 Prix du numéro : 40 centimes.

Les annonces sont reçues par MM. ORELL, FUSLI & C<sup>o</sup>, à FRIBOURG. — Prix de la ligne : 40 cent. pour le canton, 45 cent. pour la Suisse, 20 cent. pour l'étranger.

## Bulletin politique

Que faut-il penser de l'arrestation du commissaire Schnäbele par des agents de police allemands ? Le guet apens ne paraît pas contesté. Une dépêche de Berlin annonce que l'arrestation a eu lieu en vertu d'ordres donnés par le juge d'instruction ; elle est en relation avec les menées ayant un caractère de haute trahison ourdies en Alsace-Lorraine.

Le point litigieux est de savoir si M. Schnäbele a été arrêté sur territoire français ou si les agents allemands avaient réussi à l'attraper préalablement de l'autre côté de la frontière. D'après l'enquête faite par le procureur de Metz, le commissaire français a été pris sur le territoire dépendant de l'Allemagne ; d'autre part, l'enquête instruite par le procureur général et le procureur de la République de Nancy feraient ressortir que M. Schnäbele a été arrêté sur le sol français. Une dépêche, que nous recevons à l'instant, nous informe que cette divergence entre les deux enquêtes fera le sujet d'un examen par voie diplomatique entre les deux gouvernements.

En somme, on évite, du côté français, d'élever un conflit à propos d'un fait qui, en d'autres temps, aurait pu mettre les armes à la main aux deux puissances rivales.

La seconde Chambre de Prusse a continué vendredi la discussion de la loi ecclésiastique, et cette deuxième séance n'a pas été moins intéressante que celle de jeudi.

Cette fois encore, M. de Bismark a pris plusieurs fois la parole, et il s'est attaché à répondre aux discours de MM. Kammacher et Bruel, qui avaient parlé, à propos du projet, des conditions où se trouve l'Eglise évangélique.

M. de Bismark a expliqué que les affaires de cette Eglise n'ont aucun rapport avec le projet ; il a été particulièrement vif en répondant à M. Bruel et lui a reproché ses tendances guelfes hostiles à l'empire, ajoutant que ce parti avait intérêt à la continuation du Kulturkampf. Il a déclaré que, pour sa part, il avait considéré les lois de mai comme lois de combat, mais qu'il était toujours prêt à faire la paix. Il espère que la paix sera durable.

Si lors de la conclusion de la paix de Francfort, dit-il, nous avions été persuadés que la paix ne pouvait pas durer, nous n'aurions pas osé mettre fin à la guerre. Dans la lutte ecclésiastique-politique, il ne s'agit pas de renforcer l'autorité de l'Etat, mais de le protéger contre les empiètements d'éléments qui lui sont hostiles, comme les guelfes. Dans cette question comme dans toutes les autres, l'orateur a pris la défense de l'indépendance de la Prusse et de l'empire.

M. Stöcker s'est prononcé contre le projet, dans le même sens que M. Hammerstein. M. Jacewski, au nom des Polonais, a dit qu'il accepte le projet par égard pour la lettre du Pape.

La Chambre, à l'unanimité moins les voix des nationaux-libéraux, a décidé de ne pas renvoyer la loi à une commission et de la discuter en séance plénière.

## Dépêches télégraphiques

ROME, 23 avril.

Les nominations suivantes de nonces ont eu lieu : Mgr Galimberti à Vienne, Mgr Rottelli à Paris, Mgr di Pietro à Madrid et Mgr Rufo à Munich. Le Pape hésite entre Mgr Rampolla et Mgr Vanutelli comme secrétaire d'Etat.

## Dernières dépêches

NANCY, 23 avril.

L'enquête du procureur de Metz avec des témoins allemands conclut que l'agression a eu lieu sur territoire allemand ; mais il résulte de la vérification faite sur le terrain par les autorités françaises et de la déposition des autres témoins, que l'agression a eu lieu réellement sur territoire français.

Le commissaire Schnäbele, dans son interrogatoire à Metz, a protesté énergiquement contre la violation du territoire, affirmant qu'il ignore le motif de son arrestation.

PARIS, 23 avril.

Le chargé d'affaires allemand a informé M. Flourens que le gouvernement allemand n'est pas encore fixé sur la manière dont s'est faite l'arrestation de Schnäbele,

Les demandes de crédits extraordinaires faites au Parlement allemand par le Conseil fédéral de l'Empire sont de beaucoup plus considérables que les chiffres indiqués d'abord par les journaux. Comme on le verra plus loin, ces crédits sont réclamés en bonne partie pour les chemins de fer stratégiques ; ils supposent un emprunt.

Le total s'en élève à 176,085,950 marcs. Sur ce chiffre, 19,408,019 marcs se rapportent à des dépenses permanentes qui doivent être couvertes par les contributions matriculaires des divers Etats de l'empire, et 156,677,931 se rapportent à des dépenses à faire une fois pour toutes. Parmi ces dernières, figurent 36,314,000 marcs pour l'achèvement du réseau des chemins de fer : outre des doubles voies à établir en Alsace-Lorraine, en Bavière, dans le grand-duché de Bade, la Hesse et le Wurtemberg, une communication pour chemin de fer évitant le territoire suisse doit être créée entre la Haute-Alsace et les contrées de l'extrémité sud de l'Allemagne ; 29 1/2 millions seront appliqués à renforcer les forteresses ; d'autre part, pour accroître la promptitude de la mise en ligne et des opérations de l'armée, il sera réparti 5,613,190 marcs à la Prusse, 3,017,457 à la Saxe, 2,283,221 au Wurtemberg, destinés à pourvoir à des compléments de matériel de guerre qui sont nécessaires, mais auxquels l'administration militaire ne pouvait faire face d'une manière suffisante avec les moyens dont elle disposait jusqu'à présent.

## Nouvelles fédérales

### Session des Chambres fédérales

#### CONSEIL NATIONAL

Berne, 22 avril.

On approche de la fin. — Accélération de la discussion. — M. Ruchonnet et le privilège des biens de la femme. — Propositions diverses. — La question du Simplon à l'ordre du jour de demain. — La députation jurassienne.

Nous serions tenté de répéter avec M. Bachmann de Thurgovie le refrain de la ballade de Bürger : les morts vont vite !

C'est au galop que le Conseil national a chevauché aujourd'hui dans les steppes de la poursuite. On a franchi l'espace d'une soixantaine d'articles, sur la route tracée d'avance par la commission. Un seul arrêt de quelque importance a ralenti cette course accélérée. Il était prévu. Déjà au sein de la commission, lorsqu'il s'était agi de fixer l'ordre de collocation des créances sur les biens du failli et en particulier le rang à attribuer à la fortune de la femme, des divergences obstinées s'étaient produites et la question n'avait été résolue qu'après de longs débats.

Le rapport de MM. BRUNNER et PASCHOUD s'exprime comme suit sur cette partie du projet :

Le droit matrimonial étant, quant aux biens, réservé à la législation cantonale, la Commission a dû se borner à statuer que la partie privilégiée de la créance de la femme ne peut excéder la moitié de ses ap-

ports. Cette disposition ne peut toutefois s'appliquer qu'aux apports qui, en vertu du régime matrimonial reconnu par la loi, se trouvent être la propriété du mari ou être placés sous son administration. Il est loisible à la législation cantonale de privilégier la créance de la femme pour le tiers ou pour la moitié seulement ; mais l'intérêt du crédit public s'oppose à ce que le privilège soit étendu au delà de la moitié.

C'est là dessus que des avis divers se font jour au sein de l'assemblée.

Outre la moitié privilégiée, M. SUTER de St-Gall voudrait sauver encore du naufrage le trousseau de la femme, pour autant que la loi cantonale en admette la revendication. M. Suter demande en outre que la Commission soit invitée à examiner la situation des créanciers en présence des biens appartenant à la femme d'un membre d'une société en nom collectif.

M. RUCHONNET répond que cette dernière question est tranchée par l'art. 565 du Code des obligations ; il rappelle à ce propos la discussion déjà très longue qui eut lieu à ce sujet lors de l'élaboration du Code des obligations. Examinant ensuite le privilège accordé aux biens des femmes dans la faillite du mari, l'honorable chef du Département de justice condamne ce système au point de vue des principes du droit et de la morale ; mais, ajoute-t-il, la Confédération n'est pas compétente en ceci pour réformer le droit cantonal.

C'est avec beaucoup de feu que M. Ruchonnet attaque ce privilège des biens de la femme ; alors que les membres d'une société commerciale, industrielle, sont tous engagés par leur part dans les dettes de cette société, comment n'en serait-il pas ainsi pour cette société perpétuelle contractée entre le mari et la femme, à la vie à la mort, dans l'heur et le malheur ! Lorsque le boulanger, le boucher ou tout autre fournisseur intervient dans la faillite du mari, c'est pour le pain qu'a mangé Madame, pour la viande qu'elle a consommée, pour les provisions qu'elle a achetées, tout comme Monsieur. Le système qui lui fait une situation privilégiée est une erreur ; souvent même les conséquences de ce privilège ont donné lieu à de véritables scandales, que l'opinion publique juge sévèrement.

Cette déclaration de principe faite, M. Ruchonnet constate que le privilège existe ; qu'il est sous la protection du droit cantonal ; que dès lors il faut lui faire une place, mais une place restreinte.

Après ce tournoi oratoire, l'ordre de collocation des créances a été adopté selon le texte de la Commission.

Au titre II traitant de la procédure en cas de faillite, une seule proposition individuelle a été admise ; elle était de M. KAISER (Soleure) et consistait à mentionner aussi les auberges parmi les locaux que l'office des faillites doit fermer à clef ou mettre sous scellés jusqu'à la première assemblée des créanciers.

M. CUENAT, député jurassien, a obtenu que, moyennant renvoi à la Commission, on complétât l'art. 179 comme suit :

Les successions répudiées par les ayants-droit ou les successions acceptées sous bénéfice d'inventaire sont liquidées par l'office des faillites (l'adjonction consiste dans les mots soulignés).

Berne, 23 avril.

Le projet d'arrêté fédéral accordant une subvention de 4 1/2 millions pour le percement du Simplon a été adopté ce matin par l'unanimité du Conseil national.

Il n'y a pas même eu de discussion. Seule la Commission s'est fait entendre par l'organe de trois de ses membres, MM. Heberlin (Thurgovie), Grand (Fribourg) et Schmidt (Grisons).

M. Heberlin constate que la Commission adhère à l'arrêté du Conseil fédéral, avec les modifications de forme suivantes :

1. Chiffre 1. Après la mention du percement du Simplon, mentionner entre parenthèse (arrêté fédéral du 14 décembre 1885 concernant la prolongation des délais fixés pour la construction de la ligne du Simplon).

2. Rédiger le chiffre 3 comme suit : Les conditions détaillées relatives aux modalités du paiement effectif de cette subvention sont réservées pour être déterminées par l'assemblée fédérale, dans le sens de la phrase finale de l'article 5 de l'arrêté cité, après la constitution et l'organisation de l'entreprise.

Ces modifications rédactionnelles ne restreignent aucunement la portée matérielle de l'arrêté, qui assure moralement la subvention, sans constituer dès aujourd'hui le paiement effectif.

Le député thurgovien rappelle ici les clauses des diverses lois sur les chemins de fer, les anciennes concessions accordées pour la ligne du Simplon, puis l'assurance

Les autres incidents les plus saillants de la discussion ont été déjà mentionnés dans vos dépêches de ce jour.

Il ne reste plus à liquider qu'une trentaine d'articles (de 248 à 278) et ce vaste travail sera provisoirement terminé, quitte aux deux Chambres à y revenir plus tard en seconde lecture. La séance de demain, samedi, suffira amplement à cet achèvement.

Comme nous vous l'avons télégraphié, ce matin, la subvention fédérale au Simplon est à l'ordre du jour de la séance de demain ; rien ne fait prévoir une longue discussion. Le vote sera enlevé même sans opposition, croit-on.

Aujourd'hui, le quorum du Conseil national était plus fourni que celui d'hier. Près de cent députés étaient présents. La députation de Fribourg, qui a été dès le commencement l'une des plus assidues, se trouvait de nouveau réunie au grand complet, ainsi que la députation valaisane.

Les députés de la Suisse romande qui, jusqu'à présent, ont pris la part la plus active aux débats sont MM. Lachenal, de Chastonay, Paschoud, Python, Cuenat, Jolis-saint. Ces deux derniers appartiennent, comme vous le savez, à la représentation du Jura, laquelle compte cinq membres. M. Cuenat à la parole facile, lucide. Quant à sa personne, elle présente la surface d'un préfet de l'empire. On le dit radical hargneux, bourré de haines religieuses. Son collègue en vieux-catholicisme, M. Jolis-saint, est plus liant en conversation ; il devient presque aimable dans sa riche prébende d'administrateur des chemins de fer. Son ancien bagage de dogmes vieux-catholiques ne doit plus peser lourd dans la balance de ses préoccupations. M. Stockman, qui revêt en même temps les fonctions de conseiller d'Etat, est un homme de taille moyenne, au visage reluisant de santé et de fraîches couleurs. Nous n'avons pas eu l'occasion jusqu'à présent de l'entendre dans les délibérations publiques. En conversation, il a le parler doux et franc. Il jouit d'une certaine réputation d'habileté, qu'il met au service tantôt du radicalisme, tantôt des intérêts matériels du Jura. Je ne vous parle pas des deux autres députés jurassiens, MM. Francillon et Klaye, dont l'influence se fait peu sentir. Il est douloureux de penser que les 60,000 catholiques du Jura sont représentés aux Chambres fédérales par cinq radicaux, grâce à un groupement électoral contre nature qu'on ne flétrira jamais assez.

Faute de tractanda prêts, le conseil des Etats s'est mis en vacances jusqu'à mardi.

Arrondissements électoraux. — La commission du Conseil national pour les arrondissements électoraux adhère en principe aux propositions du Conseil fédéral, consistant à avancer l'époque du recensement de la population, qui aurait lieu en 1888. Ensuite il y aurait lieu de modifier les circonscriptions en tenant compte de l'augmentation de la population et peut-être — ceci n'est rien moins que sûr — des plaintes trop légitimes de la minorité sacrifiée par la géographie électorale.

Le club agricole. (Corresp. de Berne). — Le club agricole des Chambres a composé une commission dont la mission est d'étudier et de promouvoir toutes les questions

formelle contenue dans l'art. 5 de l'arrêté de 1878. De tous ces actes officiels, il résulte que la subvention ne peut absolument pas être refusée et qu'il ne serait ni opportun ni convenable de faire intervenir ici les objections tirées des considérations stratégiques.

M. Grand fait ressortir que la question du Simplon est déjà ancienne ; elle remonte à 1852. Depuis que les espérances ont disparu du côté de la France, ce projet est entré dans une phase nouvelle ; les cantons intéressés l'ont pris en main, ont fait faire des études, ont décrété des subventions et demandent maintenant d'être mis au bénéfice de la subvention de 4 1/2 millions garantie au passage alpin de l'ouest par l'arrêté de 1878.

M. Schmidt insiste sur le fait que l'arrêté de 1878 ne permet aucune objection ; l'engagement est formel ; il ne s'agit pas de décréter une subvention, car c'est déjà fait ; l'on est en présence d'une obligation expresse et clairement établie.

Le député des Grisons exprime l'espoir que, pour le passage de l'est, la Confédération acceptera aussi sans protester l'effet qui lui sera présenté à l'échéance.

Après ce discours, le projet est voté en bloc à l'unanimité.

L'assemblée décide ensuite, sur la proposition de M. Favon, combattue par MM. Münch et Heberlin, de s'ajourner à mardi.



susceptibles d'intéresser l'agriculture; le club s'est également déclaré très mécontent de la situation douanière faite à la Suisse et de ce qu'un plus grand nombre d'agronomes expérimentés ne font pas partie de la commission pour le tarif des péages.

Cette commission agricole permanente est composée de MM. Baldinger (Argovie), Berger (Berne), Meister (Zurich), Rebmann (Berne), Schwander (Schwyz), Suisse romande, zéro.

**Cloches et cimetières.** — Nous trouvons dans le *Nouveliste Vaudois*, les réflexions suivantes, pleines de bon sens et d'opportunité:

« Le gouvernement de Zurich a répondu au Conseil fédéral qu'il ne voyait pas de raison pour donner suite à la demande du Conseil fédéral, relative aux inhumations des pauvres décédés dans les hôpitaux. En tous cas, il demande que la réclamation soit régulièrement introduite.

« Le gouvernement de Zurich n'a pas à craindre de commissaires fédéraux, ceux-ci sont exclusivement réservés aux cantons ultramontains.

« C'est égal, ces histoires d'inhumations jettent un jour instructif sur le pays, elles prouvent combien nous sommes patriaux et injustes et combien chacun aurait besoin de « balayer chez soi ». Les enterrements « décents » sont pour ceux qui ont les moyens de les commander; pour les pauvres, qu'ils soient protestants, catholiques neufs ou vieux, mécréants, ils sont exposés à être inhumés prestement, sans sonnerie, ni cortège, et heureux les parents qui peuvent être certains que le droit de la science n'est pas intervenu.

« La prescription fédérale « enterrement décent » devra coûte que coûte être observée, aussi bien à Lucerne qu'à Zurich; que la dénonciation faite par le docteur Weibel ou d'un anonyme, peu importe, il ne sera pas dit qu'en Suisse on a deux poids et deux mesures. Pour les uns, les dépêches comminatoires; pour les autres, le bénéfice de la forme. Pour les vieux-catholiques pauvres, les trois cloches; pour les hôpitaux de Zurich, une barre au registre des vivants. »

**Horlogerie et bijouterie.** — Une mesure réclamée par l'horlogerie et la bijouterie pour les expéditions en France va entrer en vigueur dans ce pays, ensuite d'une loi du 9 avril 1887; il s'agit des limites de dimension des boîtes de valeurs déclarées confiées à la poste, fixées depuis 1873, à 5 cm en hauteur et 8 cm en largeur, et qui désormais seront portées à 10 cm uniformément en tous sens.

## Nouvelles des cantons

**Vins fabriqués.** — M. Louis Grenier, négociant en vins, à Zurich, vient d'envoyer à tous les membres de l'Assemblée fédérale une brochure sur le commerce des vins en Suisse. M. Grenier fait ressortir le préjudice que cause à nos viticulteurs la concurrence déloyale des vins fabriqués. Le moyen qu'il indique pour y mettre fin, qui consiste à soumettre tout marchand de vin en gros à faire enregistrer à un greffe spécial toutes ses entrées et toutes ses sorties est impraticable, mais les renseignements qu'il fournit sur l'état actuel du marché et du commerce des vins sont intéressants.

La statistique fédérale montre que l'importation des raisins secs en Suisse s'est élevée de 740 quintaux métriques en 1876 à 10,062 en 1886. Le premier chiffre représente la quantité employée pour la confis-

rie et le ménage, tout le reste sert à la fabrication du vin.

D'après les calculs de M. Grenier, la production annuelle du vin de raisins secs a été pendant la dernière période triennale de 80,000 hectolitres, qui, mélangés par égales parts avec les vins du Midi, selon la pratique accoutumée représentent 160,000 hectolitres. Ces vins coupés se vendent sous de faux noms au prix moyen de 45 francs l'hectolitre, ce qui fait une somme de sept millions, à laquelle il faut ajouter cinq millions pour les vins de raisin sec coupés, qui nous viennent tout préparés de France; total 12 millions! Evidemment il faut agir, mais comment? les lois actuelles sont impuissantes et restent inappliquées.

En tout cas, il n'y a plus moyen de rester les bras croisés.

L'enquête ouverte sur les agissements du sieur Güntert, marchand de vin à Bâle, apporte chaque jour de nouvelles lumières dans cette affaire. On s'était aperçu qu'il arrivait d'Unter-Neuhaus de grandes quantités de vin de raisins secs qui était vendu dans le canton de Zurich pour du vin de Hallau, l'un des meilleurs crus du canton de Schaffhouse. Sur une plainte portée, l'auteur de cette escroquerie a été arrêté à la station de Wilchingen; c'est un sieur Auer, d'origine wurtembergeoise. On assure qu'il n'était que l'homme de paille du sieur Herdi, marchand de vin à Thalweil, et que c'est ce Herdi qui possédait la fabrique d'Unter-Neuhaus, dont il vendait les produits comme du vin pur.

C'est la fabrique d'Unter-Neuhaus qui, comme on sait, livrait le liquide vendu par Güntert comme vin de Schaffhouse.

La fabrique d'Unter-Neuhaus portait un grave préjudice au vignoble schaffhouseois. Il en sortait chaque année des centaines de milliers de litres qui étaient vendus dans toutes les directions. Le principal débitant de ce liquide était, au dire de la *Feuille d'avis* de Schaffhouse, le sieur Herdi, à Thalweil, le véritable propriétaire de la fabrique.

## Nouvelles de l'étranger

### Le Pape et la Prusse

La lettre du Souverain-Pontife à l'archevêque de Cologne est commentée par toute la presse allemande.

L'*Allgemeine Zeitung*, de Berlin, constate que la Lettre du Pape à l'archevêque de Cologne a produit une immense impression.

La presse catholique espère que le Vatican pourra neutraliser les mauvais effets de l'*Anzeigepflicht*. Elle déclare que l'union de l'épiscopat, du clergé et des populations saura faire face aux difficultés du moment.

Toute la presse catholique déclare que les catholiques allemands obéiront sans hésitation aux désirs du Pape.

La *Gazette populaire de Cologne* engage tous les catholiques au sang-froid, à l'union, au zèle.

La Société *Union évangélique* publie un manifeste contre la loi religieuse. Elle prétend que cette loi a provoqué un profond mécontentement parmi les protestants. Elle considère la réouverture des grands séminaires comme le principe d'une nouvelle lutte confessionnelle, comme l'agent de la destruction de l'unité nationale. Elle assure que le retour des Ordres religieux sera surtout nuisible à l'Etat.

La *Post*, reproduisant un article des *Nouvelles d'Hambourg*, déclare que l'audience

de M. de Puttkamer chez Sa Sainteté doit être considérée comme l'expression des bons rapports entre le Vatican et la Prusse.

### En Alsace-Lorraine

Les mesures de rigueur se multiplient en Alsace-Lorraine, et les faits les plus insignifiants deviennent matière à répression.

Dimanche soir, un jeune homme qui portait un foulard aux couleurs françaises a été arrêté dans un bal de Château-Salins.

Le même jour, un drapeau français a été saisi par la police chez une veuve P..., rue des Ecoles, à Metz.

L'agent de police qui l'avait saisi avait outre-passé ses droits; il l'a rapporté en ajoutant que ses supérieurs n'avaient pas approuvé son initiative et que « chacun était libre d'avoir chez lui ce qui lui plaisait. »

Dans sa dernière audience, le tribunal correctionnel de Sarreguemines a condamné à : 3 mois de prison et 20 marcs d'amende; 1 mois de prison et 20 marcs d'amende, et 10 semaines de prison, trois individus coupables, l'un, d'avoir crié : « vive la France! vive la République! »; l'autre, pour port de rubans tricolores et le troisième pour crime de lèse-majesté.

### Le procès Drumont-Deprez

La huitième Chambre correctionnelle du tribunal de la Seine vient de rendre son jugement dans l'affaire Drumont-Deprez.

Poursuivi en diffamation à raison de divers passages de la *France Juive* devant l'*Opinion*, M. Drumont demandait l'autorisation de faire la preuve de ses allégations contre M. Marcel Deprez. Le tribunal l'a débouté de cette demande.

Cependant l'art. 35 de la loi de 1881 sur la presse autorise les preuves quand il s'agit de fondateurs, de directeurs ou d'administrateurs de sociétés financières. Il existe une société financière pour l'exploitation des inventions ou prétendues inventions de M. Deprez. Cette société a fait appel au crédit. N'est-il pas évident que, dès lors, M. Deprez rentre dans les catégories de personnes visées par l'art. 35? Il n'est plus un simple particulier; tout ce qui concerne la réalité ou la valeur de ses inventions intéresse le public et lui appartient. Si l'écrivain qui a crié : Casse-coul! démontre qu'il avait de bonnes raisons de donner l'alarme aux gens dont il sollicitait la bourse, cet écrivain ne s'est pas rendu coupable de diffamation, mais il a rendu un véritable service.

Ainsi que l'a écrit M. Drumont, « il est « trop tard pour fermer l'écurie quand le « cheval s'est échappé, et il est inutile d'at- « tendre, pour allumer une lanterne sur un « trou, que les passants soient déjà tombés « dedans et se soient cassé bras et jam- « bes. »

Ce sont là des vérités de sens commun, des évidences contre lesquelles nous doutons fort que le singulier jugement de la huitième Chambre, avec ses étonnantes distinctions, puisse prévaloir.

Les ennemis de M. Drumont avaient une belle occasion, puisqu'ils l'accusent de chantage, de faire justice de ses livres. L'intérêt de M. Marcel Deprez était, ce nous semble, de demander lui-même, tout le premier, que le débat fût complet et libre. S'il n'avait pas à redouter la pleine lumière, il devait la rechercher. L'attitude qu'a prise ce membre de l'Institut, le langage qu'a tenu son avocat, M<sup>e</sup> Desjardins, autorisent M. Drumont à écrire dans une lettre que publie l'*Autorité*: « Peut-on s'expliquer que,

« pour l'honneur de son client et pour le « prestige même de l'Institut, M<sup>e</sup> Desjardins, « au lieu d'exposer longuement les points « de droit qui rendaient, selon lui, l'offre « de preuve inacceptable, ne se soit pas « efforcé de démontrer, au contraire, que « rien ne s'opposait à ce que cette preuve « fût faite? »

« Pour que l'offre de preuves fût admise, « M<sup>e</sup> Desjardins, en effet, n'avait qu'à ne « pas ergoter sur les mots, et à ne pas con- « tester que M. Marcel Deprez, qui reçoit « un traitement de 24,000 francs par an de « la Société du transport de la force mo- « trice, soit un véritable directeur. »

Il y a juste un an, M. Drumont était blessé en duel; ce fut son adversaire qui souffrit le plus de la blessure. Maintenant il va être condamné sans être admis à se défendre. Ce n'est pas pour lui que sera le préjudice moral.

### L'Italie et l'Exposition de 1889

Le *Popolo Romano*, organe personnel de M. Depretis, laisse entendre que le gouvernement italien ne prendra pas part officiellement à l'Exposition de Paris de 1889. Le *Popolo* allègue, il est vrai, des difficultés financières, mais on sent bien qu'il y a là-dessous d'autres raisons et d'autres influences. Au reste, pour atténuer l'effet de la décision annoncée, l'organe officieux a soin d'ajouter que, « si le gouvernement italien ne devait pas intervenir officiellement, toujours est-il que le concours des industriels, des producteurs et des artistes italiens ne fera pas défaut et que ce concours jouira certainement des félicitations qu'il est d'usage d'accorder en pareille circonstance. »

### Situation politique en Espagne

La France a reçu de Madrid la dépêche suivante :

« Il est question dans tous les cercles politiques d'un changement complet du ministère. Le cabinet présidé par M. Sagasta se trouve très ébranlé à la suite des discussions sur le fermage des tabacs et sur l'affaire transantantique espagnole, qui ont provoqué de profondes divisions parmi les éléments qui composent la majorité de la Chambre.

« On parle d'un ministère Martos ou Martinez Campos. D'autres croient au prochain retour des conservateurs. Les réformistes, eux aussi, ont grand espoir d'être appelés au pouvoir. La situation est très tendue. »

### L'Irlande et le « Coercion bill »

La presse anglaise et irlandaise s'occupe en ce moment d'un sermon de Mgr Gillyoly, l'un des évêques irlandais les plus modérés et les plus conservateurs, qui condamne hautement le bill de coercion. Mais il y a mieux; cette loi excite une telle répulsion en Irlande, que de toutes parts les membres du corps consulaire donnent leur démission. Ainsi, grâce au bill de coercion, le gouvernement sera investi du droit d'incarcérer les gens, mais d'autre part, il n'aura pas de police pour les arrêter. Voilà, certes, une situation qui ne manquera pas de piquant.

### Les armements de la Russie

Un télégramme annonce d'Odessa que l'ordre a été donné, par le grand-duc Alexis Alexandrovitch, d'armer rapidement douze navires et neuf torpilleurs. Il y a déjà plu-

sur le fleuve. La barque glissa comme l'aile d'un oiseau. Les côtes se dessinaient, s'accrochèrent, se rapprochèrent. La Suède était là... La Suède, le chemin assuré de ma patrie! La plus ardente prière s'échappait de mon cœur. Enfin, l'esquif atteignit le port.

Quel cri de triomphe et de reconnaissance retentissait au fond de mon être, lorsque je m'élançai sur les quais. J'étais libre! libre! J'allais vous revoir. J'allais vous dire que, toutes les deux, vous êtes ma vie, mon bonheur, mon unique pensée. Toutes mes souffrances étaient oubliées. Je chancelais sous le poids de cette joie trop intense; et, m'appuyant sur le parapet du quai, je laissai couler mes larmes.

Serge s'était approché tout près de nous; et, tendrement, il disait :

— Je ne suis plus seul, maintenant. Je ne suis plus seul, car vous m'aimez toujours, n'est-ce pas toujours ?

Avec violence il serrait nos deux mains.

— Que c'est bon, une mère! Que c'est bon une fiancée! J'ai trop souffert de la solitude. Oh! Nadège! Quelle douleur quand vous avez quitté Irkoutsk! Comme longtemps j'ai suivi des yeux la troupe qui vous emportait! Je la regardais encore qu'elle n'était plus qu'un point à l'horizon; un point noir à peine visible. Et j'étais sans force. Et j'étais sans courage, ce départ me brisait. Mais, à présent, il n'y aura plus jamais de départ, n'est-ce pas? plus jamais de séparation ?

Son regard me suppliait en parlant ainsi; et sous les yeux de sa mère, qui nous souriait à travers ses larmes, je lui disais avec toute l'énergie de mon ardente affection.

— Non, Serge, il n'y aura plus jamais de séparation, jamais! jamais! Dieu nous a réunis et bientôt Dieu nous bénira.

Paris, juillet 18...

Tous, nous allons nous diriger vers Kerlis; et, sitôt les formalités remplies, je mettrai ma main dans celle de Serge.

Sans doute, quelques-uns, les prudents, trouvent notre union imprudente. Ils ne jugent un mariage possible qu'avec une fortune bien assise; mais, Dieu soit loué! Serge et moi ne sommes pas de ceux qui évaluent le bonheur en chiffres. Nous pensons que la modération dans les désirs est la vraie richesse. Nous estimons à un très haut prix les joies du cœur et nous sommes aptes, je le crois, à les ressentir dans toute leur plénitude. Aussi, loin de nous plaindre, nous trouvons belle notre part.

Eh bien! si le pain quotidien ne nous est pas donné gratuitement par la divine Providence, nous travaillerons pour l'acquiescer.

Notre ami, l'amiral de Stève, affaibli par les lourdes années, offre à Serge la gestion de sa grande fortune. Qu'il me sera donc doux de vivre à Kerlis! et, tandis que Serge arpentera les collines et les vallées, fera défricher les landes, surveillera les coupes dans les taillis, je continuerai de fleurir des porcelaines, d'orner des éventails et mes pinceaux nous donneront toutes ces petites douceurs qui rendent un foyer plus aimable, plus souriant.

Pourquoi désirer s'y soustraire? Le travail est la grande loi; il est aussi le partage, l'unique ressource des Polonais en exil. Le czar

nous a pris nos richesses; mais Dieu nous a donné la jeunesse, la santé, l'intelligence et le courage.

Que Dieu soit mille fois béni!

Kerlis, juillet 18...

Notre Kerlis a retrouvé l'animation des anciens jours. Tous nous y sommes groupés. J'aime à montrer à Serge ce beau pays breton parcouru dans toute ma jeunesse, à seize ans! Souvent nous descendons sur la plage. La baie de Kerlis est merveilleuse, d'un bleu foncé intense, qui tranche sur les teintes rousses des grands rochers.

Parfois notre futur marin, notre jeune cousin Pierre, nous entraîne dans l'embarcation de l'amiral.

Les mouettes, en volant, effleurent notre voile; la brise la gonfle, et l'*Alcyon* glisse en laissant à sa suite un sillon d'écume blanche.

J'aime surtout le retour lorsque les étoiles scintillent au ciel. Alors nos voix s'élevaient et nous redisons tous ensemble un refrain polonais.

Que c'est doux de chanter ainsi en pleine poitrine, avec tout notre amour et tout notre souffle, le chant de la patrie. Le même attendrissement monte à nos paupières. Depuis si longtemps nous n'avions pu le murmurer, cet hymne de la Pologne; depuis si longtemps nous n'avions pu respirer en liberté, loin des géoliers du czar.

(A suivre.)

# EXIL!

PAR

M. DU CAMPFRANC

Je présentai hardiment, à la dernière douane, le passe-port du pauvre Piotr. Le Russe, sans défiance devant la fermeté de ma voix, et surtout à la vue des armes impériales imprimées près des signatures, me laissa monter dans la barque, en partance pour Tornéa.

Vous dire ce que j'éprouvais dans cet esquif, j'y renonce. Ma tête était en feu. Ma respiration se suspendait. Tout me faisait tressaillir: le moindre bruit... Une pirogue de Norvège croisant la nôtre... La rame qui un moment s'arrêtait sur l'eau. Le batelier qui échangeait avec son patron d'indifférents propos. Il me semblait qu'une meute de Cosaques, comme des dogues féroces, allaient entrer dans le fleuve, mettre leur poignet de fer sur mon épaule, et me rejeter dans la douleur, dans l'exil, dans la mort... car, je le sentais, je n'aurais pu survivre au désespoir d'un retour en Sibérie.

Mes yeux ne quittaient pas les côtes de Suède. Elles m'apparaissaient confuses sous un rideau de nuages; puis, un grand vent se leva



sieurs jours que les armements dont il est question ont été signalés par les journaux russes, et ils ne comportent pas la signification que pourrait y faire attacher le télégramme qui les laisse sans explication. Ce n'est pas seulement dans la mer Noire, mais dans la mer Baltique que de nombreux bâtiments de diverses catégories ont reçu l'ordre de commencer leurs armements. Cet ordre n'est que la reproduction de ceux qui sont donnés, chaque année, à pareille époque, en vue des manœuvres maritimes. Il règle la composition des escadres et escadrilles qui doivent prendre part à celles-ci.

L'escadrille de la mer Noire comprendra quatre navires porte-torpilles, quatre torpilleurs, un croiseur porte-torpilles, six canonnières nouvellement lancées, une frégate, un croiseur, un schooner et deux vaisseaux cuirassés.

Quant à l'escadre d'évolutions de la mer Baltique, elle ne comprendra pas moins de 35 bâtiments. Il y aura une escadrille d'application du tir d'artillerie et une escadrille d'application des torpilles. L'équipage de la marine de la garde fera campagne à bord des yachts impériaux. La présence de ces yachts suffit à mettre en évidence le caractère des armements auxquels a trait le télégramme. C'est en vue de manœuvres normales, d'exercices de tir et d'expériences de torpilles que sont armés les bâtiments désignés.

### Nouvelles d'Egypte

On mande du Caire au *Daily Chronicle* que des envoyés du Darfour sont attendus. Ils seraient porteurs de lettres priant le gouvernement égyptien de ne pas accéder aux propositions du Mahdi et de soutenir, au contraire, les populations du Darfour, qui sont prêtes à s'insurger contre la tyrannie d'Abdulla Khalifa.

Ces lettres ajoutent que d'autres tribus désirent se placer sous la protection de l'Egypte.

Une lettre des Shaggiyehs à la reine d'Angleterre sollicite également l'assistance des Anglais.

D'après la même dépêche, Cuzzi-bey, qui commande les contingents rebelles à Berber, aurait informé secrètement le gouvernement égyptien que les mahdistes se préparent à marcher sur l'Egypte à la première occasion.

Une autre dépêche du Caire, publiée par le *Standard*, porte que le général Stephenson, qui doit partir pour l'Angleterre, sous prétexte de congé, ne reviendra probablement pas en Egypte.

On croit généralement que les négociations de sir H. D. Wolff auront pour résultat le rappel d'une partie considérable des troupes d'occupation, en sorte que le commandement des forces britanniques en Egypte perdrait beaucoup de son importance actuelle.

De son côté, le *Times* est informé par son correspondant de Constantinople que dans ses négociations avec sir H. D. Wolff, la Porte semblerait se départir un peu de sa rigoureuse opposition aux vues britanniques. Ce changement d'attitude aurait ému la diplomatie russe. Un échange très actif de communications aurait lieu à ce sujet entre les cabinets de Saint-Petersbourg et de Paris.

Sir D. Wolff a soumis, samedi, aux commissaires turcs, des documents importants qui ont dû être examinés hier au conseil des ministres.

La même dépêche ajoute que les tentatives faites par l'ancien kédive Ismail pour obtenir l'appui du gouvernement turc, en faveur de ses prétentions, ont définitivement échoué.

Le correspondant du *Standard* à Constantinople télégraphie que M. de Nélidoff est en train de négocier avec le sultan un règlement de la question bulgare. La nature de ce règlement serait entièrement inconnue, même des ambassadeurs étrangers.

### Renseignements et Nouvelles

**Italie.** — Le Comité diocésain de Côme publie dans l'*Ordine* de cette ville une protestation très énergique contre la lettre du sénateur Cadorna, à la *Deutsche Revue*, où la spoliation consommée au détriment du Saint-Siège était représentée comme voulue et sanctionnée par tout le peuple italien.

**Russie.** — La police vient de faire une découverte importante qui explique le retard apporté au voyage du czar dans le sud de la Russie. Un complot, dont on tient aujourd'hui les fils, était organisé à Kiev, pour attenter aux jours de l'empereur.

A Kiev, les conjurés avaient préparé une mine sous le pont du chemin de fer, et à Odessa ils avaient résolu de faire sauter la gare au moment de l'arrivée du czar.

Presque tous les complices sont arrêtés dans ces deux villes.

### Canton de Fribourg

Le Grand Conseil est convoqué sur le mardi 3 mai prochain pour la session ordinaire du printemps.

Voici la liste des tractanda de cette session :

#### PROJETS DE LOIS ET DÉCRETS

- 1° Projet de loi sur l'assurance du bétail.
- 2° Projet de décret ordonnant la construction de la rampe de la « Poya ».
- 3° Projet de décret ordonnant la construction du pont sur la Gérine à Saint-Sylvestre. Eventuellement projet de loi sur les alberges.
- Projet de loi sur les maréchaux ferrants. Eventuellement projet de décret concernant la création d'une station laitière.

#### MESSAGES ET RAPPORTS ADMINISTRATIFS

- 1° Compte-rendu du Tribunal cantonal pour 1885.
- 2° Compte-rendu administratif de la Caisse hypothécaire pour 1886.
- 3° Demandes de bills d'indemnité et de crédits supplémentaires.
- 4° Demandes en grâce.
- 5° Messages et propositions diverses.

#### COMPTES

- 1° Comptes de l'Etat pour 1886.
- 2° Comptes du collège St-Michel pour 1886.

#### NOMINATIONS

- 1° Nomination d'un membre du conseil des Etats, suite de l'expiration des fonctions de M. Schaller.
- 2° Nomination d'un Juge au Tribunal cantonal, suite de l'expiration des fonctions de M. Frédéric Gendré.
- 3° Nomination de l'Inspecteur des Ponts et Chaussées.
- 4° Nomination d'un membre du conseil d'administration de la Caisse d'amortissement de la dette publique, suite de l'expiration des fonctions de M. J.-Ph. Renevey.
- 5° Nomination d'un censeur de dite Caisse, suite de l'expiration des fonctions de M. Joseph Jungo.

**Nécrologie.** — Nous apprenons la mort de M. le député Cyprien Romanens, syndic de Sorens, décédé le 21 avril, à l'âge de 62 ans. L'ensevelissement aura lieu à Sorens, le lundi 25 courant.

**P.-S.** — Au moment de la mise sous presse, nous sommes informés du décès de M. le député Louis Wallemin, peintre à Courgevax. L'enterrement aura lieu lundi.

**Conférence de M. Ritter.** — Une foule particulièrement nombreuse d'auditeurs se pressait hier soir dans la salle de la Grenette pour écouter la conférence de M. Ritter. L'éminent ingénieur devait traiter un sujet d'actualité constante à Fribourg, et qui préoccupe, à juste titre, depuis de longues années tous ceux qui veulent du bien à leur ville natale.

Nous devons dire tout d'abord à la louange de l'orateur qu'il a sion convaincu du moins captivé tout le monde. M. Ritter est un véritable artiste, un dilettante qui se joue des difficultés avec une aisance, une faconde sans pareille. Ce diable d'homme vous éblouit par des mirages enchanteurs qu'il s'entend si bien à faire surgir tout à coup devant vous.

Malheureusement en toutes choses on doit éviter l'emballement, c'est ce que nous essayerons de faire dans ce succinct compte-rendu de la conférence.

M. Ritter jette en commençant un regard vers le passé, parlant de ses insuccès comme un beau joueur parle d'une partie qu'il vient de perdre en demandant sa revanche. Il se vante ensuite de ses victoires techniques de Genève, de Neuchâtel; il fait bien, car les travaux exécutés sous sa direction dans ces deux villes lui font le plus grand honneur.

Tranchant enfin dans le vif de son sujet, le conférencier nous donne une foule de détails intéressants sur les forces d'eau de la Sarine, les moyens d'en profiter. Il s'agit de construire un petit barrage, non pas tel que celui de la Maigrange, mais réduit à un massif bétonné pouvant s'immerger, surmonté d'un système d'aiguilles mobiles. C'est dans le domaine de la Mottaz, dont M. Ritter est propriétaire, que seraient établis divers établissements d'utilité publique, tels que : école de natation, lessiverie, usine électrique, etc.

M. Ritter projette un canal de 40 mètres de largeur sur 300 mètres de longueur. Ce canal, ingénieusement divisé, servirait à la fois de force motrice, d'admirable piscine de natation, d'immense et miroitante patinoire.

La piscine comprendrait un grand nombre de catégories : baigns d'enfants, baigns de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe pour les dames, de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe pour les hommes, etc. Point d'installation coûteuse, mais le plus large confortable. Des gardes, des maîtres de natation seront attachés à cet établissement.

En hiver, changement de décors, le canal se transforme, devient la plus splendide place de patinage que puissent rêver les sportsman, la plus belle de la Suisse, dit l'orateur. Elle offrira une surface de 12,000 mètres. Quelles superbes fêtes cela nous

promet dans l'avenir. (Ici les collégiens qui sont dans la salle frémissent d'aise, leurs yeux brillent de convoitises, plusieurs rêvent qu'ils sont gros actionnaires dans l'entreprise et portent à leur poche une main hésitante.)

La consommation de la glace prend chaque jour à Fribourg une extension plus considérable. Elle sera facilitée aussi; on pourrait même, comme cela se pratique dans beaucoup de grandes villes, servir à domicile des abonnements de glace.

Le canal sera construit en ciment, pavé de galets, le curage donnera du beau sable et des... poissons.

M. Ritter décrit ensuite la lessiverie à vapeur, telle qu'il la conçoit. Ceux qui connaissent les ennuis, les difficultés de tous genres résultant des habitudes actuelles n'ont pu qu'applaudir. La création d'un lavoir s'impose, et comme le conférencier l'a fort bien compris, ce lavoir ne doit pas être une entreprise monopolisée de blanchissage, mais bien un lieu ouvert à tout le monde et donnant au public tous les agréments des *handeries modèles*. De vastes séchoirs sont prévus, le surplus de l'eau chaude sera même employé à l'alimentation d'une piscine hivernale.

Les turbines donneront une force d'eau très considérable, plus qu'il n'en faudra pour faire marcher l'usine électrique, on pourra disposer de 80 chevaux environ en faveur de certaines industries, d'une scierie par exemple (ah! ce mot de scierie nous fait froid dans le dos; craignons le sort lamentable qui menace nos forêts) et une fabrique d'ustensiles agricoles en bois.

Le conférencier a gardé pour la fin le point important de la résolution duquel dépend le sort de tout le reste: l'éclairage électrique. Nous ne le suivons point dans ses savantes explications sur la formation des forces, sur les machines dynamo-électriques, sur la composition des fils incandescents, etc. Il nous suffira de dire que l'infériorité du gaz est reconnue, que l'éclairage électrique lui livre un combat dont tôt ou tard il sortira victorieux. La lumière nouvelle offre au point de vue économique de sérieux avantages.

La convention de la commune avec la Société du gaz durera malheureusement encore 11 années. Il faut donc trouver, en dehors de l'éclairage officiel, le débit de 1000 lampes au moins pour faire marcher l'affaire. Sommes-nous mûrs pour cet immense progrès?

Reste la grande question: le moyen financier, c'est là le hic, la pierre d'achoppement, l'inconnu. M. Ritter nous paraît hausser sensiblement les recettes possibles des entreprises énumérées par lui.

Somme toute, le conférencier a été écouté attentivement et il le méritait. Son langage est net, clair, précis, lumineux. Il doit de n'avoir pas électrisé son auditoire à la formation spéciale des esprits fribourgeois mauvais conducteurs d'enthousiasme.

Un petit mot en passant de la Société des Eaux et Forêts. L'immense force dont elle dispose peut être employée pour l'usine électrique, et voici qu'une transmission nouvelle vient lui faire concurrence. Messieurs du conseil d'administration trouvez sans doute une vague ressemblance entre M. Ritter et Saturne dévorant ses propres enfants.

En terminant, nous pouvons annoncer que de nombreux projets sont à l'étude, concurrentement à celui de M. Ritter, pour doter la ville de ces progrès nécessaires, un entre autres de la Société des ingénieurs et architectes; puis celui de M. W., fort séduisant, qui réalise une grande économie. Nous espérons que tous ces travaux seront soumis au public et qu'il ne se passera pas trop de temps d'aujourd'hui au jour de l'inauguration.

Nous accueillerons dans ce journal, avec empressement, toutes communications sur cette grosse affaire.

**Police du feu.** — Esuite de décisions prises par le conseil communal, d'entente avec la Commission cantonale d'assurance contre les incendies, la Commission du feu de la ville de Fribourg a, par ordre du jour du 2 avril 1887, fixé les signaux à donner en cas d'incendie, soit en ville, soit à la campagne, et déterminé exactement les devoirs des divers corps de pompiers.

Les signaux d'incendie ayant une grande importance pour le public, nous croyons devoir donner connaissance des décisions prises à cet égard.

1° Le signal « feu à la campagne » continuera à être annoncé par le garde stable au moyen de la corne et du téléphone. Le commandant des pompiers et les pompiers de campagne seront avertis par la gendarmerie.

2° Le signal « feu en ville » se donnera par le tintement de la cloche de Saint-Nicolas et de celle de l'Hôtel-de-Ville ainsi que par le tambour et le cornet des pompiers. Le service du feu en ville s'étend à toute la banlieue et non seulement à l'enceinte même de la ville. (Communiqué.)

**Militaire.** — Nous nous permettons de rappeler à Messieurs les officiers désireux de faire partie de la section fribourgeoise de la Société fédérale que l'assemblée générale de constitution aura lieu demain dimanche, 24 avril, à 3 heures, à l'Hôtel des Bouchers. Le Comité d'initiative.

Mardi dernier, à la foire de Romont, trois individus étrangers à notre canton maltraitaient devant un établissement un brave homme légèrement pris de vin.

Une vaillante campagnarde indignée de cette scène saisit successivement les agresseurs et leur fit mesurer le pavé au milieu de la grande hilarité d'un nombreux attroupement. Les trois intéressés finirent eux-mêmes par rire de cette correction inattendue administrée par le gendarme en collons.

**Exposition scolaire permanente.** — L'Exposition scolaire permanente, définitivement établie à l'ancienne Caserne, est ouverte, depuis le 24 avril, tous les après midi. Entrée gratuite. (Communiqué.)

**Société fédérale des sous-officiers**  
Dimanche, 24 courant, tir militaire aux distances de 225, 300 et 400 mètres.  
à Garmiswyl  
Départ du local: à 1 heure.  
(O. 355) Le Comité.



Les familles Koskowski, à Varsovie, et Knoll, à Lausanne, expriment leur vive reconnaissance aux bienfaiteurs, amis et connaissances, à l'occasion de la perte douloureuse qu'elles ont faite en la personne de

**Mademoiselle Philippine KNOLL,**  
décédée à Fribourg, à l'âge de 87 ans.  
**R. I. P.**

### FAITS DIVERS

**PEUPLADE DE NAINS.** — On a longtemps nié qu'il existe une race de nains, et de même que la grandeur des Patagons n'est qu'une légende, on a prétendu que les nains n'existaient pas davantage, sauf à l'état monstrueux. Voici cependant un fait qui tendrait à démentir cette opinion. M. le Dr Wolff, agent allemand au Congo, a trouvé au centre de l'Afrique une peuplade sur laquelle il vient de donner, à Bruxelles, des renseignements précis. Quand le Dr Wolff se rendit à la résidence du roi des Batoubas, Loukango, il rencontra tout d'un coup sur la route des villages entiers peuplés d'hommes et de femmes dont aucun n'avait plus de 1 mètre 4. Ces nains se nomment Batoubas; ils s'occupent uniquement de la chasse et de la récolte du vin de palme. Ces hommes grimpent avec une adresse extraordinaire jusqu'au sommet des palmiers les plus élevés pour y recueillir la liqueur. Ils sont bien conformés; leur taille est en général de 103 centimètres, la couleur de leur peau est brun jaunâtre, moins foncée que chez les grandes races; leur chevelure est courte et laineuse, et aucun n'a de la barbe. On pense que les nains dont Schweinfurt avait déjà vaguement parlé sont les débris d'une race indigène qui a graduellement décliné et qui est sans doute destinée à disparaître d'ici à une époque plus ou moins éloignée.

Une amusante aventure s'est déroulée mardi à Paris, aux Champs-Élysées. Vers deux heures du matin, le factionnaire du poste de l'avenue Gabriel voyait avec stupéfaction s'avancer une colonne formée d'une cinquantaine de personnes marchant lentement et en groupe serré, suivies de quinze à vingt voitures roulant avec la même allure mystérieuse.

Croyant à une attaque dirigée contre l'Élysée, il donna l'alarme aux soldats du poste, qui sortirent. Un officier de paix s'avança également au devant de la colonne. Un éclat de rire l'accueillit.

Voici ce qui se passait. Vers minuit, un membre du cercle de la rue Royale, le marquis d'Osmond, faisait avec quelques-uns de ses amis le pari d'aller les yeux bandés de la place de la Concorde à la villa Saïd, avenue du bois de Boulogne, en passant par les Champs-Élysées, l'avenue Gabriel, le faubourg St-Honoré, etc. Une somme de 2000 fr. formait le enjeu.

Aussitôt le pari engagé, le parieur demanda à s'exécuter. Les membres du cercle montèrent en voiture et se mirent en devoir de suivre le parieur qui, les yeux bandés soigneusement, exécutait à la lettre les conventions.

Mais les curieux, malgré l'heure tardive, s'amassèrent bientôt autour du parieur, le suivant discrètement, mais avec ténacité... De là le rassemblement qui avait si fort inquiété le chef de poste. Après explications tout entra dans l'ordre et le marquis d'Osmond gagna son pari. A trois heures du matin, il entra à la villa Saïd.

### Bibliographie

**Nouveau Mois de Marie**, dédié à NOTRE-DAME DE L'ESPÉRANCE, par M. Fabbé PRO-



vost, Curé-Archiprêtre de Mortagne. Un joli volume de 340 pages, in-16, imprimé en caractères elzéviens, prix, franco: 2 fr. — Paris, Librairie BLOUD et BARRAL, 4, rue Madame. En vente à l'Imprimerie catholique, à Fribourg.

A la veille du 1<sup>er</sup> mai, de nombreux curés cherchent un bon manuel pieux et intéressant, digne, à ce double titre, de fournir la matière des lectures du soir aux églises de campagne. Nous croyons devoir leur signaler ce *Nouveau Mois de Marie* dont le vaillant évêque de Séez, Mgr Trégaro, a bien voulu accepter la dédicace.

En pareille matière, il est assurément difficile de faire du *nouveau*; mais, d'un autre côté, la tradition chrétienne n'a-t-elle pas dit: *non nova sed nove*. Si rien n'est nouveau pour le fond des choses, ne peut-il pas y avoir une manière originale de les présenter et de les dire, qui les rajeunit et leur donne l'attrait de la nouveauté? C'est là, croyons-nous, le principal mérite de l'ouvrage de M. l'abbé Provost.

La disposition de ce *Mois de Marie* est cependant très simple, chaque lecture se compose: 1<sup>o</sup> De l'histoire des mystères et de la vie de la Sainte-Vierge; 2<sup>o</sup> D'une visite à quelques-uns des sanctua-

res les plus connus ou des pèlerinages les plus fréquentés;

3<sup>o</sup> D'une prière qui se rapporte toujours au sujet de la lecture ou à l'histoire du sanctuaire. Ce livre remet donc en mémoire et les principaux faits de la vie de Marie et quelques-uns des lieux consacrés par son culte dix-huit fois séculaire. On est, chaque jour, transporté à N.-D. de Chartres, de Lourdes, de la Salette, de Fourvières, de la Garde, de Pontmain, de Séez, de Bon-Secours, de la Délivrande, de Liesse, etc.; chaque jour, on entend raconter l'histoire de ces sanctuaires rendus célèbres par la piété de nos pères ou de nos contemporains. Il nous est glorieux d'assister à ces manifestations de la piété et de l'enthousiasme populaires.

Après avoir lu ce *Mois de Marie* qui nous a charmé par son style simple et attrayant, nous n'avons qu'un désir: c'est de le voir entre toutes les mains; sa diffusion contribuera grandement à raviver l'antique dévotion populaire envers la Reine du Ciel.

Ajoutons que la lecture destinée à chaque jour n'exige que dix à quinze minutes. Tous les chapitres, dictés par la dévotion la plus franche, conviennent à nos assemblées de fidèles; seules, quelques expressions pourront être modifiées, l'auteur s'étant parfois préc-

upé de sa patrie bien plus que de tout autre pays ou de l'Eglise en général. J. G.

M. SOUSSENS, Rédacteur

**Thé noir surfin**

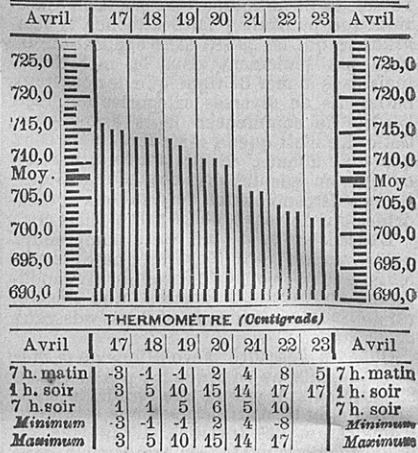
Goût exquis, arôme délicieux, chez JEAN KÆSER, à Fribourg. (226)

**Croisé-Foulé, double largeur** (garanti pure laine), à 1 fr. le demi-aune ou 1 fr. 65 le mètre, est expédié en mètres seuls, coupons de robes, ou en pièces entières franco de port à domicile par **Oettinger & Cie, Centralhof, Zurich.** (O. 216) P. S. Envoi de collections d'échantillons et de gravures haute nouveauté sur demande gratis.

**Thé Béraud**

le meilleur des Purgatifs et Dépuratifs. Maux de Tête et d'E-tomac; Embarras Gastrique et Bileux, Acroté du Sang, Constipation. 1<sup>re</sup> 25 toutes Pharm. Pharmacie Boéchat & Bourgknecht, à Fribourg. (O 177)

**Observatoire météorologique de Fribourg**  
BAROMÈTRE  
Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et 1 et 7 h. du soir.



Pour tout ce qui concerne les Annonces s'adresser exclusivement à l'Agence suisse de Publicité ORELL-FUSSLI & C<sup>ie</sup> Fribourg, 69, rue des Epouses, Fribourg, Suisse

**ADELRIK BENZIGER & C<sup>ie</sup>, EINSIEDELN**  
Etablissement artistique d'ornements d'église  
SOUS LE PATRONAGE DE N. S. P. LE PAPE.  
Statues de la Ste Vierge, du Sacré Cœur de Jésus, des Apôtres, de St-Louis de Gonzague etc. Chandeliers, Lustres, Candélabres, Bouquets à feuilles en métal, Croix et lanternes de procession. Bannières, Dais. Nappes pour autels et bancs de communion, Aubes, Cordons d'aubes, Rochets, Pâles, Corporaux, Purificatoires, Lavabos, Amicts, Costumes d'enfants de chœur.

**GRANDE EXPOSITION DE PLANTES A FLEURS**  
POUR SALONS, SERRES ET JARDINS  
directement importées de Lyon (France)  
Par M. BALME, horticulteur.

Arbres fruitiers de toutes qualités; parmi les espèces qui méritent le plus d'attention, nous citerons de préférence les Poires nouvelles de Boston, Belle Fulvie, Baronne de Côte, Pommer Reinettes d'Oisans, Calville de Laine, tous ces fruits sont très fondants et de bonne garde; Pêchers nouveaux de Baltimore, Abricotiers nouveaux de Versailles, Prune Belles des Princes, Cerisiers Gros Bigarreaux de Russie, 16 cerises au kilogram, Noyers de Californie, fruits en grappe comme le raisin, variété naine, très important pour nos jardins, Framboisiers du Mont-Ida, extra gros, Groseillers à grappes des Indes très gros fruits. Rosiers haute nouveauté, remontant, variété nouvelle. Boule d'or de Chine, Adélaïde la fleur verte, Bellouard de Combe noir de jais. Quatorze variétés d'Amaryllis pour vase et pleine terre, de premier ordre, Bulbes à fleurs provenant du Japon, restant de 4 à 5 mois fleuries, graines de fleurs annuelles et vivaces, etc. (O. 354)

Vente en liquidation jusqu'au 27 courant.  
Magasin N° 68, Rue des Epouses, à Fribourg.

**GRANDE MISE DE MEUBLES**  
A la GRENETTE, à FRIBOURG

Pour cause de cessation de commerce, on vendra en mises publiques, sous date des 11 et 12 mai prochain, dès les 9 heures du matin au soir, une grande quantité de meubles en tous genres, tels que: lits, canapés, buffets, bonheurs de jour, chaises, tableaux, ainsi que beaucoup d'autres articles trop longs à détailler, qu'on cédera à des prix défiant toute concurrence. (O. 340/270)

**CACAO SOLUBLE**  
**Suchard**  
EXCELLENTE QUALITÉ  
PRÉPARATION INSTANTANÉE

(O 149) (131) (66)

A vendre ou à louer, pour y entrer dès cette année, la]

**Tuileries de Romanens**

District de la Gruyère, canton de Fribourg, très avantageusement connue, avec domaine d'une cinquantaine de poses de terrain. Favorables conditions.

S'adresser à M. Joseph Blanchard, propriétaire, à Romanens, ou à M. Alfred Reichlen, juge, à BULLE. (O 344/273)

**Paratonnerres**

La fabrique de Télégraphes et Appareils électriques de Neuchâtel (D<sup>r</sup> M. Hipp, Directeur) se charge de l'installation de paratonnerres. — Le représentant de la fabrique, actuellement à Fribourg pour quelques jours, Hôtel du Faucon, se rend sans aucun frais et sur demande chez les personnes qui désirent en faire installer.

Renseignements et devis gratuits. (O. 359)

**Magasin de meubles**

A BON MARCHÉ  
Fribourg, Stalden N° 7

Grand choix de meubles, fabriqués par le propriétaire, tels que buffets, armoires, commodes, tables, canapés, fauteuils, chaises, tabourets, bois de lit, matelas, etc. (O. 147)

20 % de rabais 20 %

**Dernière Nouveauté**

Seulement 11 fr. 50 cent.



**Remontoir**

DE WASHINGTON

Une montre nouvellement fabriquée, à remonter sans clef au pendent, avec garantie pour la marche régulière et avec une chaîne élégante d'or doublé américain. (O 343)

Cette montre seule peut remplacer une montre d'or, premièrement par sa régularisation exacte, ensuite par sa marche excellente, et enfin par sa boîte vraiment splendide; elle peut, par conséquent, être recommandée à tout le monde.

L'expédition de cette montre a seulement et exclusivement lieu contre remboursement ou contre envoi du montant en espèces par le

Waarenhaus « zur Monarchie »  
Vienne (Autriche) III Hinter Zoll-  
amtsgasse, N° 9, J. A.

**ELIXIR STOMACHIQUE DE MARIA-ZELL**  
Essentiel remède contre toutes les maladies de l'estomac  
et sans égal contre le manque d'appétit, faiblesse d'estomac, renvois haleine, flatosités, renvois aigres, coliques, catarrhe stomacal, pituite, formation de la pierre et de la gravelle, abondance de glaires, jaunisse, dégoût et vomissements, mal de tête (s'il provient de l'estomac), crampes d'estomac, constipation, indigestion et excès de boissons, vers, affections de la rate et du foie, hémorrhoides (veine hémorrhoidale).  
Prix du flacon avec mode d'emploi, 2 fr. Dépôt central: pharm. zum Schützenhof, C. BRADY à KREMSIER (Moravie) Autriche.  
En vente: à Fribourg: Drog. Charles Lapp; à Avenches: Pharm. Caspari; à Morat: Scheller, D.; à Estavayer Pharm. Porcelet; à Châtel-Saint-Denis: Pharm. Wetzstein; à Cormondres: Wirsching, nég., et dans les principales pharmacies de toute la Suisse. (O. 518/519)  
Dépôt général pour toute la Suisse Paul Hartmann, pharm., à Steckborn.

**CROIX**

et Monuments funèbres

Grand choix et à des prix modérés. Gottfr. Grumser, magasin rue de Lausanne, 120, à Fribourg. (O 234)

A louer de suite et à très bas prix une campagne meublée, composée de 8 chambres, cuisine, galetas, etc., à 6 kilomètres de Fribourg (route du Lac-Noir), service de diligence matin et soir; on pourrait y joindre un jardin. S'adresser à Orell, Füssli & Cie. (O. 351)

**Marbrerie B. Marchini**

Le soussigné prévient l'honorable public que, dans son magasin à BULLE, près de l'Hôtel de l'Écu, et à son dépôt à ESTAVAYER-LE-LAC, vis-à-vis du Cimetière, on trouve un beau choix de Monuments funéraires, à des prix très modérés. B. Marchini. (O 313/252) Marbrier-Graveur.

**M. Ignace Cardinaux**

licencié en droit, informe l'honorable public qu'il a ouvert son étude d'agent d'affaires au bureau de M. le notaire Berset, à Fribourg, Grand'Rue, 56. (O. 260/322)

**MARBRERIE CHRISTINAZ**  
FRIBOURG, à la Vilette, FRIBOURG

Grand choix de monuments funéraires, en tout genre. Liquidation d'un certain nombre de monuments à des prix très réduits. (O. 188/242)

Le soussigné ouvrira, le 2 mai prochain, son étude de

**Notaire et agents d'affaires**

à Morat, chez M. Favre, contrôleur des hypothèques en dite ville. (O. 287/357)  
Il stipulera dans les deux langues.

C. Butty,  
greffier substitut du Tribunal cantonal.

**ATTENTION**

En vente à l'Imprimerie catholique:

Pour 20 cent. au lieu de 50 centimes:  
1<sup>o</sup> Vie populaire du B. Nicolas de Flüe, comprises 2 gravures;  
2<sup>o</sup> 1 tableau représentant le Bienheureux ou sa maison. (Cette dernière image est introuvable ailleurs.)  
3<sup>o</sup> Deux exemplaires des litanies du Bienheureux, rééditées avec approbation ecclésiastique.

Cette réduction de prix est le fruit d'une faveur des éditeurs.

**Litanies du Bienheureux**

2 exemplaires pour 5 centimes.  
12 » » 20 »  
150 » » 1 franc.

**RÉTABLISSEMENT DU CULTE CATHOLIQUE**

DANS LA SUISSE PROTESTANTE

Par M. le comte SCHERER-BOCCARD

TRADUIT DE L'ALLEMAND

Par M. Hubert THORIN, ancien député

Prix: 2 francs 50.